

Division des Ressources Humaines

Cahors , le 07/03/2024

Gestion des personnels du 1er degré

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Lot  
Directeur académique des services départementaux de  
l'éducation nationale du Lot

Affaire suivie par :

Caroline Dantot (Circonscriptions Cahors 2 – Figeac)

Tél : 05 67 76 55 01

Mél : [drh46-gest1@ac-toulouse.fr](mailto:drh46-gest1@ac-toulouse.fr)

à

Aurélié LAGARDE (Circonscriptions Cahors 1 – Gourdon)

Tél : 05 67 76 55 05

Mél : [drh46-gest2@ac-toulouse.fr](mailto:drh46-gest2@ac-toulouse.fr)

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants  
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN CCPD

DSDEN du Lot

1 Place Jean Jacques Chapou

46000 CAHORS

**Objet : Eléments préparatoires - Bonification au titre du handicap - mouvement départemental des personnels enseignants du 1er degré - rentrée scolaire 2024**

**Références : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

Dans le cadre des opérations du mouvement intradépartemental 2024, pour lequel les instructions vous parviendront prochainement, j'ai souhaité vous informer en amont de certaines modalités de gestion du prochain mouvement intradépartemental.

- I. Au titre des bonifications du handicap qui peuvent être demandées par les personnels qui souhaitent participer au mouvement.

**Deux types de bonifications sont possibles à ce titre :**

- ⇒ Une bonification de **50 points** sur production d'une RQTH en cours de validité. Cette bonification est valable pour **l'agent ou le conjoint**. Une bonification peut aussi être accordée pour l'enfant de l'agent en produisant **une AEEH (jusqu'à l'âge de 20 ans) en cours de validité**.
- ⇒ Une bonification de **500 points** attribuée par l'IA-DASEN, pour l'agent, le conjoint ainsi que pour la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade après consultation du médecin de prévention.

Pour cette dernière bonification il est nécessaire de prévoir, dès à présent, les éléments à transmettre au service concerné, si vous souhaitez participer au mouvement départemental et demander cette bonification.

Le service à contacter est :

RECTORAT

SAMIS (Mouvement 1er degré département 46)

75 rue Saint Roch- CS 87 703 31077 Toulouse cedex 4

ou par courriel : [medecin@ac-toulouse.fr](mailto:medecin@ac-toulouse.fr)

Vous trouverez en pièce jointe le formulaire académique et les pièces demandées.

- II. Au titre des pièces demandées dans le cadre du mouvement 2024 et pour information avant le mouvement 2024.

Je vous prie de trouver ci-joint le formulaire de bonification qui devra être utilisé dans le cadre du mouvement départemental 2024.

J'ai souhaité vous en informer au plus tôt afin de vous indiquer les pièces qui seront à transmettre .Le calendrier d'envoi du formulaire et des pièces est prévu **du 29 mars 2024 au 22 avril 2024**.

Vous trouverez en outre, pour information, les éléments du barème au titre du mouvement intradépartemental 2024.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire par courrier électronique [mouvement1d46@ac-toulouse.fr](mailto:mouvement1d46@ac-toulouse.fr).

Xavier PAPILLON



**CPI :**

Nouveaux personnels enseignants du 1er degré au titre du mouvement interdépartemental  
SAMIS

**PJ :**

Formulaire académique bonification au titre du handicap  
Formulaire de gestion des bonifications dans le cadre du mouvement 2024.  
Barème RS 2024